

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DECEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le dix sept décembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie sur convocation de Madame PERINI Marie-Claire, Maire. La séance a été publique.

Etaient présents : MM. AUDO Benoît, DUCOS Jean, DUCREUX Agnès, JAUNET Caroline, LEMANE Sylvie, MOLINES Emmanuelle, PERINI Marie-Claire, SOUFFRIN Gilles.

Absents excusés : M. BOULET Guillaume pouvoir à Mme PERINI Marie-Claire, Mme DUCHENE Nathalie pouvoir à Mme MOLINES Emmanuelle, M. MICHAUD-RUFFIER Jean-Luc pouvoir à Mme DUCREUX Agnès.

Absents : M. BOURSIER Sylvain, Mme DESANLIS Martine, M. HEBET Christophe, M. JODOR Edouard.

Secrétaire de séance : Mme MOLINES Emmanuelle

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte rendu de la réunion de conseil municipal du 14 novembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET A LA REGION ILE DE FRANCE POUR ACQUISITION DE MATERIEL ALTERNATIF AU DESHERBAGE CHIMIQUE (BROYEUR) – 30/2019

Madame le maire rappelle que la commune s'est engagée dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, ...) avec l'appui du Département, et qu'un diagnostic des pratiques a déjà été effectué.

Considérant que dans ce cadre, l'emploi de techniques alternatives au désherbage chimique telles que l'achat d'un broyeur à végétaux est préconisé, et que l'achat de ce type de matériel peut faire l'objet d'un financement à hauteur de 40 % du Département, sur un montant d'investissement plafonné (hors taxe).

Le Conseil municipal doit donc délibérer pour solliciter la subvention correspondante au Département et à la Région Ile de France

Vu la délibération n°2017/16 du 16 mars 2017 d'engagement zéro phytosanitaire dans le cadre de l'inscription au trophée « ZÉRO PHYT'Eau »

Vu le code général des collectivités locales

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Le Conseil municipal,

Autorise l'achat d'un broyeur à végétaux

Sollicite la subvention correspondante auprès du Département de Seine-et-Marne et de la Région Ile de France.

S'engage à ce que ce matériel soit utilisé conformément aux recommandations du Département, dans un objectif de maintien du « zéro-phyto ».

SIDASS : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ET RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EXERCICE 2018 – 31/2019

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SIDASS Moret Seine et Loing depuis le 1^{er} janvier 2017. Conformément à la réglementation le SIDASS nous a transmis le Rapport d'Activité du Délégué et le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service relatif au service public d'Assainissement Collectif et Non Collectif au titre de l'exercice 2018.

Ces documents, établis par le Président du SIDASS, sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transports/sideau-sidass/rapports-sidass-sideau-2018.html>

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur ces rapports. Elle précise que le Comité Syndical du SIDASS Moret Seine et Loing, lors de la séance du 25 juin 2019 a pris acte du rapport d'activité 2018 et a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2018.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour les systèmes d'assainissement collectif et pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif du SIDASS, au titre de l'exercice 2018 :

- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué du service public,
- **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service Public.

SIDEAU : RAPPORT D'ACTIVITE DU DELEGATAIRE ET RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE EXERCICE 2018 – 32/2019

Madame le Maire rappelle que la commune est membre du SIDEAU Moret Seine et Loing depuis le 1^{er} janvier 2017. Conformément à la réglementation le SIDEAU nous a transmis le Rapport d'Activité du Délégué et le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service relatif au service public de distribution d'eau potable au titre de l'exercice 2018.

Ces documents, établis par le Président du SIDEAU, sont téléchargeables sur le site internet : <https://www.ccmsl.fr/cadre-de-vie-et-transports/sideau-sidass/rapports-sidass-sideau-2018.html>

Madame le Maire demande à l'assemblée municipale de se prononcer sur ces rapports. Elle précise que le Comité Syndical du SIDEAU Moret Seine et Loing, lors de la séance du 25 juin 2019 a pris acte du rapport d'activité 2018 et a approuvé le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'année 2018.

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, pour la production et la distribution d'eau potable du SIDEAU, au titre de l'exercice 2018 :

- **PREND ACTE** du Rapport d'Activité du Délégué de service public,
- **APPROUVE** le Rapport du Président sur le Prix et la Qualité du Service public.

RETROCESSION VENELLE DES TEMPLIERS – 33/2019

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal la demande formulée par SNC Domaine de La Genevraye, représenté par M. Olivier REYNAUD sollicitant la rétrocession du bien suivant :

- Venelle des Templiers, composée des parcelles cadastrées D n°810, n°168p et n°791p pour une superficie indicative de 183 m² (voir plan annexé).

Madame le Maire précise que le montant de cette rétrocession sera fixé à un euro (1 €).

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le projet de rétrocession de la Venelle des Templiers comme présenté par Madame le Maire ;
- ACCEPTE le principe de rétrocession de cette parcelle pour un euro ;
- DONNE SON ACCORD au classement dans la voirie communale et son incorporation dans le domaine public communal ;
- CHARGE Maître Nathalie BONNAUD-CHOUKROUN, Notaire à CORBEIL-ESSONNES, pour dresser l'acte authentique à intervenir ;
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer devant notaire l'acte correspondant, ainsi que tout acte ou document afférent à ce dossier ;
- PRECISE que les frais nécessaires à cette acquisition seront supportés par la SNC Domaine de La Genevraye.

RECENSEMENT POPULATION 2020 : NOMINATION DES AGENTS RECENSEURS – 34/2019

Madame le Maire rappelle que les opérations de recensement de notre commune se dérouleront du 16 janvier 2020 au 15 février 2020 et pour une bonne organisation, il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs.

Madame le Maire nous informe que Mesdames Martine POILLEAUX et Aurore EGELS ont présenté leur candidature en qualité d'agent recenseur.

Madame le Maire rappelle qu'une dotation forfaitaire de recensement sera versée à la commune correspondant à 1,74 € par habitant et 1,14 € par logement. Elle précise que les sommes nécessaires à cette opération seront affectées au Budget Primitif 2020 en dépense (au chapitre 12) et en recette (au chapitre 74).

Madame le Maire propose que cette dotation soit restituée sous forme de rémunération aux agents recenseurs et demande qu'il soit versé 1,50 € au lieu de 1,14 € par logement aux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Madame le Maire à :

- recruter Mesdames Martine POILLEAUX et Aurore EGELS en tant qu'agents recenseurs,
- signer le contrat en vue des opérations de recensement,
- fixer la rémunérations des agents recenseurs comme suit :
 - o 1,74 € par habitant
 - o 1,50 € par logement
- inscrire au budget Primitif 2020 les sommes nécessaires à ces opérations tant en dépense qu'en recette.

DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R. TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRES – 35/2019

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets de travaux dans les bâtiments scolaires pour l'année 2020 :

- Remise aux normes de l'électricité, installation d'un sèche-mains et travaux de plomberie suite à la création d'un bloc sanitaire PMR
- Pose de stores occultants au 1^{er} étage de l'école

Elle propose de solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Le Conseil Municipal approuve les travaux et arrête les modalités de financement comme suit :

Dépenses

- Remise aux normes électricité	948,00 € H.T.
- Installation d'un sèche-mains	1.178,00 € H.T.
- Travaux de plomberie	3.810,55 € H.T.
- Pose de stores occultants	2.877,10 € H.T.
Total des dépenses :	8.813,65 € H.T.

Recettes

- Subvention DETR (80 %)	7.059,92 €
Total des recettes :	7.059,92 €

Reste à la charge de la commune : **1.762.73 € H.T.**

Après cet exposé, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier
- dit que les crédits nécessaires à ces projets seront inscrits au budget communal 2020.

TRAVAIL DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

SMEP : Le quorum n'ayant pas été atteint, la réunion est reportée au jeudi 19 décembre à 18 heures à Moret Sur Loing.

QUESTIONS DIVERSES

TAD : le projet relatif au transport à la demande sera mis en place pour février 2020. La destination principale sera la gare de Moret/Veneux, aux heures de pointe (heures pleines) soit 6h, 7h et 8h le matin et 17h, 18h et 19h le soir. Ce transport fonctionnera du lundi au vendredi toute l'année sauf jours fériés. Pour les personnes qui ont un Pass Navigo, le transport sera gratuit.

Conférence Citoyenne Plan Climat : Une réunion publique a eu lieu le vendredi 13 septembre à Saint-Mammès dans le but d'améliorer l'écologie.

Aire de stationnement : Le projet est modifié suite au refus des Bâtiments de France. Il est décidé de rouvrir le parking face à l'école, route de Moret et d'effectuer un aménagement (haies, cheminement piétons etc...). Le bureau d'études ECMO nous prépare un nouveau projet dans ce sens.

Chemin de la Garenne : Une réfection de ce chemin est envisagée. Une étude va être réalisée pour la perméabilité et un chiffrage va être fait pour connaître le coût des matériaux les plus appropriés.